



SAGE LAYON AUBANCE LOUETS

FICHE D'IDENTITÉ

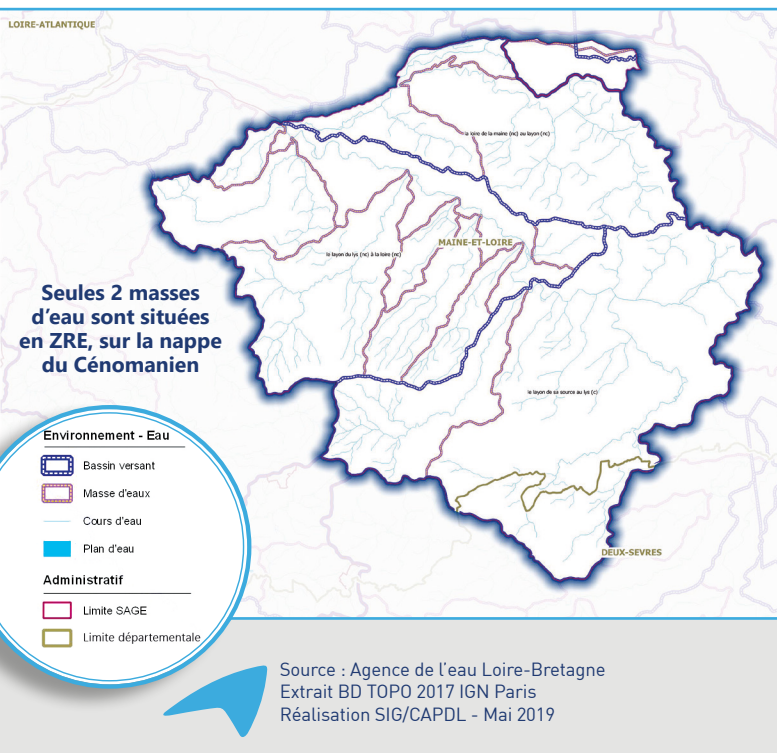
Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



Mars 2026

CARTE



EAU

- 13 masses d'eau cours d'eau.
- 6 masses d'eau souterraines.
- Pas de captage identifié sur ce SAGE.

INFORMATIONS CLÉS

- Territoire à cheval entre le Maine-et-Loire (49) et les Deux-Sèvres (79).
- 1 275 km de cours d'eau.
- État d'avancement : le SAGE est actuellement en cours. La révision sera évoquée en 2026 mais actée que pour 2027.

Présidence	Jean-Jacques DERVIEUX
Animation	Pascaline DELAUNAY
Portage	Syndicat Layon Aubance Louets
Élu Chambre d'agriculture	Frédéric LACHAMBRE
Conseiller Chambre d'agriculture pilote	Marin LASSAU

AGRICULTURE

- 1 206 exploitations agricoles sur les Pays de la Loire (en 2024).
- Irrigation = 6 % de la SAU.
- Prélèvements pour l'irrigation : entre 3 et 6,5 millions de m³/an (source : BNPE, 2026, données 2014 à 2023).

1 385
km²

95
communes concernées,
soit environ 97 000 habitants

72 %
de terres agricoles



SAGE LAYON AUBANCE LOUETS

FICHE D'IDENTITÉ

Mars 2026

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



PROGRAMMES D'ACTIONS EN COURS

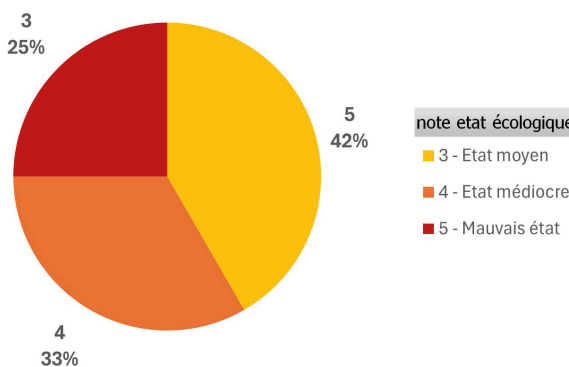
- Un accord de territoire a été signé en décembre 2025 pour la durée 2025-2027. La Chambre d'agriculture est partenaire de cet accord.
- Autres actions : MAEC, Partenariat du Pacte en Faveur de la Haie, gestion mandataire et gestion collective sur Aubance et Hyrôme.

ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU

Aucune masse d'eau du SAGE n'est en bon état écologique. Entre 2019 et 2025, la situation s'est dégradée, le pourcentage des masses d'eau en mauvais état est passé à 42 %.

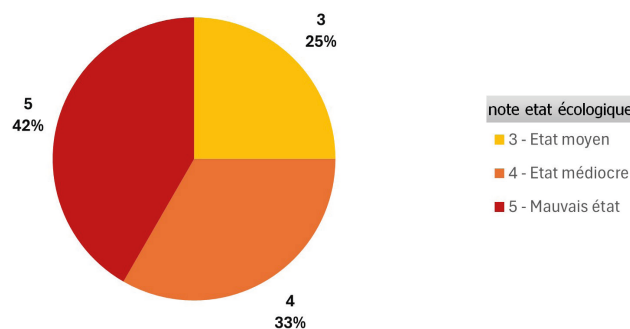
État écologique 2019

Somme de Nombre de masses d'eau



État écologique 2025

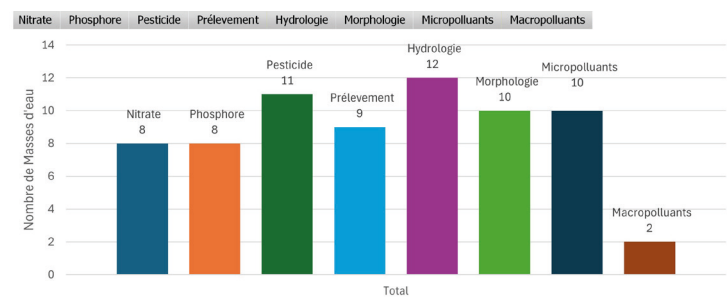
Somme de Nombre de masses d'eau



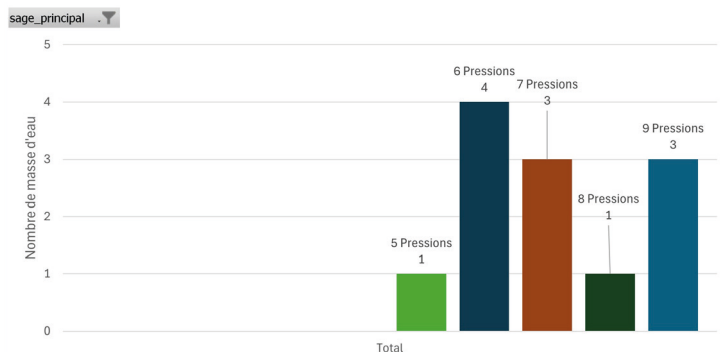
PRESSIONS

Toutes les masses d'eau sont concernées par une pression hydrologie. Les autres pressions les plus présentes sur le territoire sont les pressions la morphologie, les pesticides et micropolluants.

Nombre de masses d'eau par pression



Nombre de pressions par masse d'eau



Chaque masse d'eau est concernée par 5 à 9 pressions différentes.

42%

des masses d'eau classées en mauvais état écologique



SAGE LAYON AUBANCE LOUETS

FICHE D'IDENTITÉ

Mars 2026

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

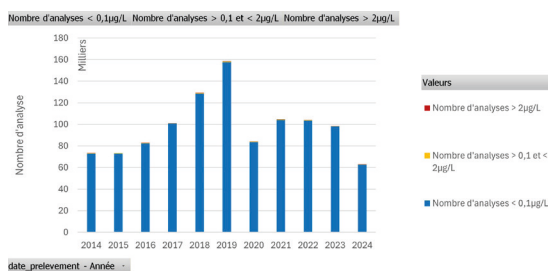


QUALITÉ DE L'EAU

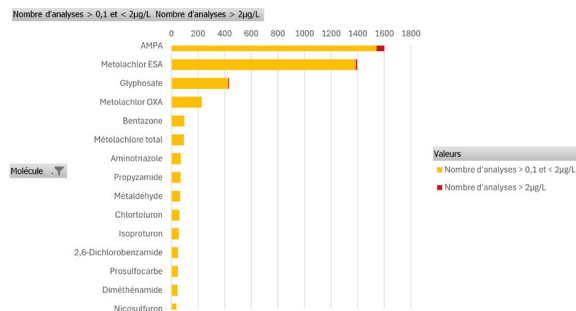
PESTICIDES

Malgré l'augmentation du nombre d'analyses, la proportion d'analyses au-dessus de $0,1\mu\text{g/L}$ reste très faible entre 2014 et 2024. La majorité des molécules dépassant les seuils d'eau potable sont des métabolites (AMPA, ESA et OXA metolachlor). On retrouve ensuite des herbicides (glyphosate et metolachlor).

Nombre d'analyses pesticides



Nombre d'analyses par molécule entre 2014-2024



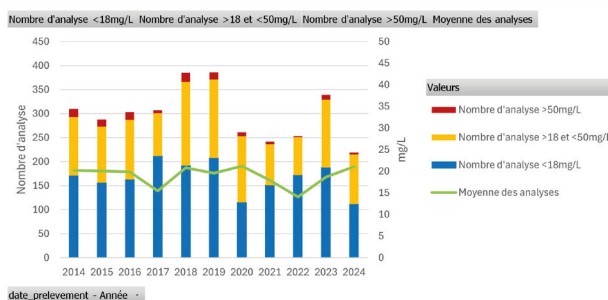
NITRATES

Entre 2014 et 2024 :

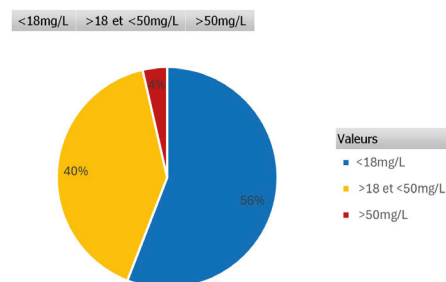
56 %

des analyses avaient une teneur inférieure aux objectifs de la Directive nitrates.

Nombre d'analyses de nitrates/an



Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2014-2024



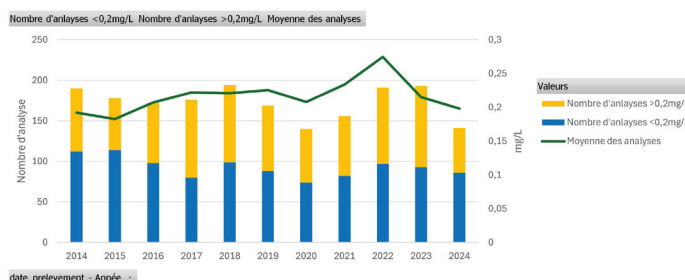
PHOSPHORE

Entre 2014 et 2024 :

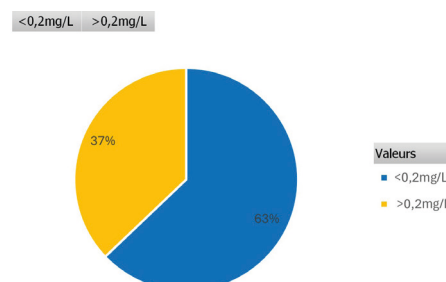
63 %

des analyses avaient une teneur en phosphore inférieure à $0,2\text{mg/L}$.

Nombre d'analyses de phosphore



Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2014-2024





SAGE LAYON AUBANCE LOUETS

FICHE D'IDENTITÉ

Mars 2026

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



ENJEUX MAJORITAIRES

(par ordre de priorité)

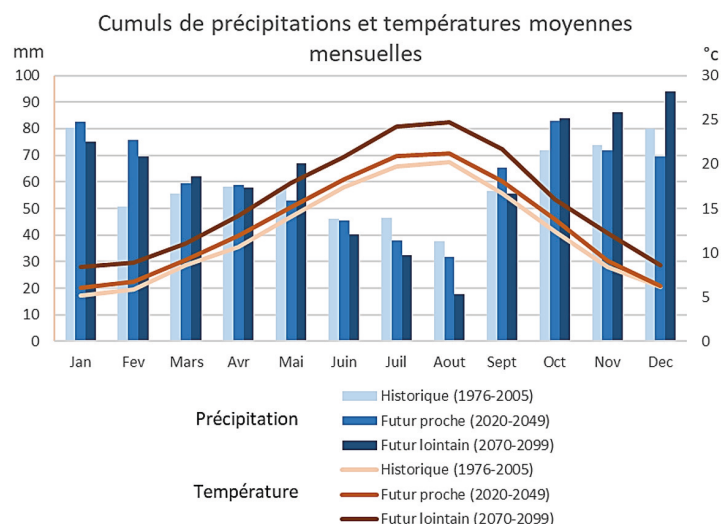
- **Qualité physico-chimique des eaux douces (phosphore, nitrates, produits phytosanitaires) :**
 - réduire les sources de phosphore d'origine agricole et domestique ,
 - limiter les transferts vers le milieu,
 - limiter les usages et risques de pollutions ponctuelles par les pesticides,
 - limiter les apports d'azote d'origine agricole.
- **Qualité des milieux aquatiques (hydromorphologie, biologie des cours d'eau et zones humides) :**
 - mieux connaître, préserver et protéger les zones humides,
 - restaurer la fonctionnalité des cours d'eau.
- **Aspects quantitatifs (gestion et coordination des besoins en ressource en eau, sécurisation de l'alimentation en eau potable, gestion des inondations) :**
 - gérer les prélèvements en période d'étiage et en période hivernale,
 - économiser l'eau et optimiser le fonctionnement des réseaux.



RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

- **Limitier l'impact des nouveaux réseaux de drainage :**
 - impact sur les projets de drainage supérieurs à 5 ha sur les masses d'eau où le drainage total est supérieur à 20 % de la SAU (le Lys).
- **Préserver le lit mineur et les berges des cours d'eau.**
- **Respecter les volumes annuels prélevables :**
 - toute nouvelle demande de prélèvement ne sera accordée que si celui-ci n'entraîne pas de dépassement des volumes prélevables hivernaux.
- **Encadrer les prélèvements en période d'étiage sur les bassins du Layon, de l'Aubance et du Rollet :**
 - impact potentiel sur le remplissage des réserves et les prélèvements pour irrigation.

QUELLE ÉVOLUTION CLIMATIQUE ?



En été :

- + de coups de chaud,
- + d'ETP,
- - de précipitations.

En hiver :

- - de gel,
- + de précipitations.

En automne et au printemps :

- + chaud,
- + de précipitations autour de l'hiver,
- - de précipitations autour de l'été.

ET SUR LES PRODUCTIONS AGRICOLES ?

Sur les plantes :

- dégradation du bilan hydrique pour les cultures d'été,
- difficulté pour les semis de début et de fin d'été,
- perturbation de la fertilité lors des coups de chaud,
- diminution de la portance en entrée et sortie d'hiver sur les sols peu portants,
- augmentation de l'asphyxie racinaires en hiver,
- augmentation du taux de CO2 qui augmente le potentiel de photosynthèse,
- accélération des cycles des plantes et des bioagresseurs.

Pour les animaux :

- augmentation du risque de mortalité pour les volailles,
- diminution de la production de lait,
- ralentissement de la croissance,
- perturbation de la fertilité.

Évolution du bilan hydrique (pluie-ETP) en été (juin à août) par rapport à la référence historique

- 13 mm

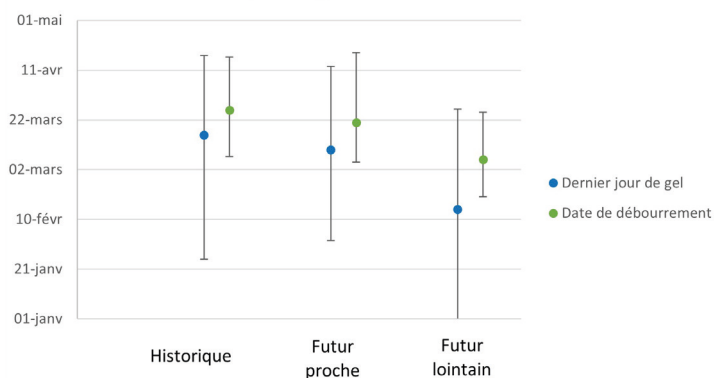
Futur proche

- 42 mm

Futur lointain

VITICULTURE

Risque de gel variété Cabernet



Augmentation du risque de gel :

- avancement des cycles de cultures qui rattrape la diminution de la période de gel.

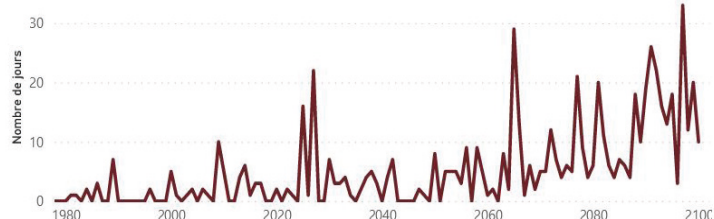
Accélération du cycle :

- récolte plus précoce.

Déficit hydrique et coup de chaud en été :

- réduction du bilan hydrique en été,
- brûlure sur fruits,
- diminution fertilité.

Nombre de jours à plus de 35°C par année



Augmentation des bioagresseurs.

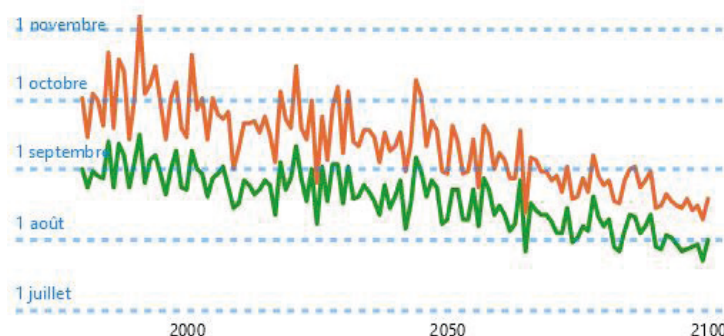
Modification des récoltes :

- raisin plus sucré et moins acide.

MAÏS

Récolte du maïs

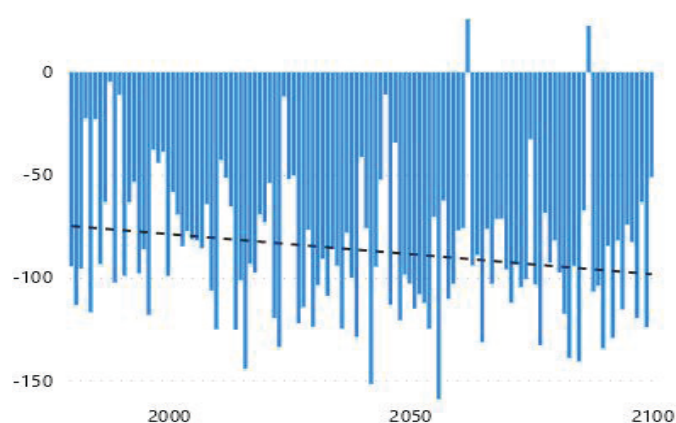
● ensilage ● récolte grain



Accélération des stades :

- possibilité de changer de variété pour une plus tardive, à condition d'avoir de ne pas être limité par la disponibilité de l'eau,
- levée plus rapide,
- semi plus précoce possible.

Cumul BH entre 15 feuille et limite d'avortement des grains



Diminution de la disponibilité de l'eau :

- dégradation du bilan hydrique sur la période la plus critique de la plante.

Augmentation des bioagresseurs :

- augmentation du risque d'avoir un second vol de pyrale,
- remonter de la sesamie.

